

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 251-2014

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.RRGR.1173

Déposée le: 20.11.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)

Bühler (Cortébert, UDC)

Müller (Orvin, UDC)

Cosignataires: 16

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Amendes dans les prévisions budgétaires

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que les amendes d'ordre ne soient plus inscrites au budget.

Développement :

Le fait que, pour améliorer ses finances, le canton de Berne inscrive au budget les recettes générées par les amendes accroît la pression subie par la police, surtout à l'approche de la fin d'année.

Au lieu de se concentrer sur la prévention et la lutte contre la criminalité, les policiers et policières doivent multiplier les verbalisations pour remplir les caisses. Les contrôles routiers doivent pourtant être menés en priorité là où ils améliorent la sécurité de la population et non là où ils rapportent le plus (en raison d'une signalisation douteuse). La prolifération des radars et des

contrôles routiers génère des millions de francs d'amendes (impôts cachés). L'évolution du poste budgétaire « Rentrées fiscales et amendes » de 2005 à 2015 (constitué majoritairement d'amendes) montre clairement que la police a de plus en plus été orientée vers les contrôles routiers au lieu de la prévention et de la lutte contre la criminalité.

Année	Budget
2005	12 870 000.--
2006	13 634 000.--
2007	14 624 000.--
2008	33 114 000.--
2009	32 114 000.--
2010	32 994 000.--
2011	35 724 000.--
2012	38 144 000.--
2013	41 512 000.--
2014	38 638 000.--
2015	38 638 000.--

On oublie cependant que cela demande beaucoup de travail administratif et que ce travail a un coût. Les citoyens et citoyennes jugent par ailleurs ces contrôles massifs et le montant des amendes disproportionnés par rapport à d'autres infractions (vols par exemples).